



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 11.03.2021

Numéro de publication: BH07-0000002141

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Décision en l'article a153a ORC, ALAÏA Invest SA

Organisation concernée:

ALAÏA Invest SA
CHE-226.118.851
Rue du Rhodania 2
3963 Crans-Montana

Contexte:

Vu que :

1. La société anonyme ALAÏA Invest SA à Lens, a été inscrite au Registre du Commerce du Valais central en date du 02.09.2016.
2. Le 02.07.2020, la Commune de Sion a informé le Registre du commerce du Valais central qu'elle ne parvenait pas à adresser des correspondances à l'adresse du siège de la société, Rue du Rhodania 2, 3963 Crans-Montana.
3. Le 03.08.2020, le Registre du commerce du Valais central a adressé une sommation par courrier recommandée AR au sens de l'article a153a ORC à la société, laquelle lui est venue en retour avec la mention « a déménagé, délai de réexpédition expiré ».
4. Une sommation au sens de l'article a153a ORC a été publiée dans la FOSC du 02.10.2020.

Considérant que :

- L'article a937 CO stipule que « toutes modifications de faits inscrits sur le Registre du Commerce doit également être inscrites ».
- Aucune demande d'inscription de nouvelle adresse n'est parvenue au Registre du Commerce dans le délai imparti.

Décision:

En conséquence :

Conformément à l'article a153b de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce, l'Office du Registre du Commerce du Valais Central décide :

- que la société ALAÏA Invest SA est dissoute ;
- que Monsieur Stéphane Bonvin est désigné en qualité de liquidateur de la société.

Organe décisionnel:

Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30
Postfach 1176
1951 Sion

Remarques juridiques complémentaires:

Recours :

La présente décision est susceptible de recours dans les 30 jours suivant sa notification auprès du Tribunal Cantonal du canton du Valais, Rue Mathieu-Schiner 1, 1951 Sion

Délai : 30 jours

Fin du délai: 12.04.2021